

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE-RENDU INTEGRAL

Séance du jeudi 22 mai 2014

Sommaire :

1. Examen de la question orale avec débat au gouvernement du député Kindjanhoundé Zéphirin relative à la mise en vigueur des textes régissant la transhumance des animaux au Bénin et les dispositions prises par le Gouvernement pour protéger les populations contre ce phénomène.
2. Examen de la question orale avec débat au gouvernement du député Eric Houndété et huit (08) autres députés relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahéliens (CENSAD) dans notre pays.

(La séance est ouverte à 11h42mn sous la présidence de Monsieur Boniface YEHOUE TOME, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).

* * *

* *

*

M. le Président. Bonjour, chers collègues ! Veuillez vous asseoir !

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous voudrez bien vérifier le quorum.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. *(Procède à la vérification du quorum).* Dix députés sont présents dans la salle.

M. le Président. Le quorum n'étant pas atteint, il est 11 heures 45 minutes, la séance est reportée à 12 heures 45 minutes.

(La séance est suspendue à 11h45mn).

* * *

* *

*

(La séance est ouverte à 12h58mn)

* * *

* *

*

M. le Président. La séance est ouverte.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, vous voudrez bien lire le compte rendu sommaire de la dernière séance.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 20 mai 2014).*

M. le Président. Tout à l'heure, en lisant, le Secrétaire Parlementaire a dit « Blaise ». Mais c'est bien écrit « Basile Fassinou ».

Est-ce qu'il y a des remarques éventuelles sur ce compte rendu sommaire ?

(Inscription des intervenants)

L'honorable député Yorou Gaston a la parole.

M. Gaston YOROU. Plusieurs fois dans le rapport, il a été fait cas des « deux tendances de l'Assemblée Nationale ». Alors, moi, je suis un peu gêné par ce mot-là, d'autant plus qu'il y a un terme qui est quand même utilisé à travers l'article 19 du Code électoral qui parle de « la majorité parlementaire et de la minorité parlementaire ». J'aurais souhaité qu'on parle soit des deux grandes tendances, soit on dit carrément que le choix a été fait à raison de deux par la majorité et deux par la minorité.

M. le Président. Honorable député Atchadé Nouréno !

M. Nouréno ATCHADE. J'ai entendu dire dans le texte que l'honorable député Fikara aurait soulevé la question du respect de la loi par rapport au choix des magistrats. Je crois que le jour-là, c'était plutôt l'honorable député Quenum Epiphane qui a posé la question et a suscité le débat. Il faut contrôler.

M. le Président. C'est tout ?

M. Nourénoù ATCHADE. Oui, Monsieur le Président !

M. le Président. Président Chabi Sika !

M. Karimou CHABI-SIKA. C'est une question de forme de façon générale pour expliciter ma pensée. C'est écrit que « le député Fikara exige ». Si le rapport relate les faits, je suggère qu'on mette « a exigé ». Et on retrouve cette formulation un peu partout dans le rapport. Ce n'est pas dans le présent. Le rapport relate comment les choses se sont passées. Donc, je suggère que là où on a mis « Fikara exige », on mette « Fikara a exigé » parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas évident qu'il soit encore en train d'exiger. Et c'est valable pour les formulations du genre dans l'ensemble du rapport.

M. le Président. Je crois que c'est les trois qui avaient demandé à intervenir. Il n'est pas là, le député Yorou Gaston. Il a proposé qu'on parle de « majorité et de minorité parlementaire » au lieu de « tendances ». Je crois que les deux signifient la même chose. On dit « tendance majoritaire au niveau de l'Assemblée Nationale ou tendance minoritaire », c'est pareil que de dire « majorité ou minorité parlementaire ». Donc, c'est juste un choix à faire. L'un ou l'autre, il n'y a pas de problème à ce niveau-là.

Au niveau de l'honorable député Atchadé, c'est bien le député Fikara qui, en premier lieu, est intervenu. Et je crois qu'avant de restituer, les cassettes d'enregistrement ont été écoutées. Et c'est bien dans l'ordre. Donc, ce qui est dans le compte rendu sommaire est conforme à ce qui a été dit au cours de la plénière.

Enfin, le président Chabi-Sika a demandé qu'au lieu d'utiliser le présent, d'utiliser le passé composé. On va voir et harmoniser au niveau de tout le texte. Mais le présent peut être utilisé. Ce n'est pas parce qu'un fait est passé que dans un compte rendu, on ne peut pas utiliser le présent. On peut utiliser le présent. Mais on veillera à ce qu'il y ait une l'harmonie dans le texte,

qu'on n'ait pas à utiliser tantôt le présent, tantôt le passé composé.

Ceci dit, sous réserve de la prise en compte de ces préoccupations, le compte rendu sommaire est adopté.

(Coups de maillet)

(Le député Débourou demande à prendre la parole)

M. le Président. Oui !

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Pour votre gouverne, je voudrais vous dire qu'il y a ce qu'on appelle le présent historique. Donc, là, c'est à peu près un présent historique. Donc, on peut l'utiliser à la place du passé composé.

M. le Président. Merci, monsieur l'honorable député professeur d'histoire qui nous a rappelé qu'on peut utiliser le présent historique à la place du passé composé. C'est un choix à faire. Donc, le compte rendu est, cependant, déjà adopté. Merci à vous !

(Madame Rosine Vieyra Soglo entre dans l'hémicycle).

Bonjour « maman », madame la présidente.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Bonjour, Monsieur le Président !

M. le Président. Ceci dit, nous avons aujourd'hui deux questions au Gouvernement.

La première question est relative à la mise en vigueur des textes régissant la transhumance des animaux au Bénin et les dispositions prises par le Gouvernement pour protéger les populations contre ce phénomène. C'est une question posée par l'honorable député Kindjanhoundé Zéphirin.

La deuxième question est relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahéliens dans notre pays. Cette question orale avec débat a été posée par le député Houndété Eric et huit autres collègues.

Nous allons donc appeler la première question, celle-là qui est relative à la mise en vigueur des textes régissant la transhumance des animaux au Bénin et les dispositions qui sont prises par le Gouvernement pour protéger les populations contre ce phénomène. Je l'ai dit tantôt, c'est une question orale avec débat posée par le député Kindjanhoundé Zéphirin.

Entre-temps, une lettre signée du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique et des cultes, adressée au Président de l'Assemblée Nationale, est parvenue dont l'objet est un plaidoyer pour un léger retard à la plénière de ce jour.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien nous lire la lettre.

M. André ONKOUNLOLA-BIAOU. *(Donne lecture de la lettre par laquelle monsieur François HOUESSO, ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes, annonce son retard à la plénière du jeudi 22 mai 2014 en raison de sa participation aux obsèques d'un policier tué au cours d'un braquage).*

M. le Président. Si la plénière ne trouve pas d'objection, on va donc commencer par le deuxième point, suite à cette lettre.

(Aucune réaction dans la salle).

Comme il n'y a pas d'objection, j'appelle la deuxième question relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahéliens dans notre pays.

(L'honorable député Kindjanhoundé demande à prendre la parole)

M. le Président. Oui, l'honorable député Kindjanhoundé Zéphirin !

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Il s'agit là d'une question dont je suis l'auteur. J'accepte le plaidoyer du Gouvernement à travers le ministre de l'intérieur qui est en charge de ce secteur.

Je voudrais aussi faire observer que j'ai déposé cette question depuis le 06 novembre 2012. Et si plus de deux ans plus tard, on nous demande encore d'excuses, c'est vrai, je suis magnanime, j'accepte, mais c'est malgré moi.

M. le Président. Comme on était déjà à la deuxième question relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahéliens dans notre pays. Je disais que cette question a été posée par l'honorable député Eric Houndété et huit autres députés.

L'honorable député Eric Houndété n'étant pas là, le signataire qui suit, c'est l'honorable député Fagbohoun. Il n'est pas là.

L'honorable député Golou n'est pas là.

Honorable député Tchocodo Gabriel, vous avez la parole. Vous donnez lecture de votre question.

Examen de la question orale avec débat au Gouvernement relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la Communauté des Etats Sahélo-sahéliens dans notre pays.

M. Gabriel TCHOCODO. *(Donne lecture de la question orale n°44 du 04 avril 2013).*

M. le Président. Messieurs les ministres du Gouvernement, vous voudrez bien répondre à cette question, vous avez la parole.

M. Christian SOSSOUHOUNTO, ministre de l'environnement, de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'habitat. Je voudrais remercier tous les honorables députés ici présents, remercier madame la présidente et remercier aussi l'auteur et les co-auteurs de la présente question adressée au Gouvernement à travers les Ministères de l'urbanisme, de l'habitat et de l'assainissement et celui de l'économie et des finances.

Monsieur le Président, chers honorables députés, qu'il plaise à votre haute représentation que vu l'importance capitale de cette question, que le Gouvernement puisse présenter, dans les jours à venir, une communication complète et exhaustive sur les questions qui nous ont été posées.

Voilà, Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, ce que nous voudrions respectueusement suggérer à la haute représentation nationale.

Je vous remercie.

M. le Président. Conformément à l'article 108 de notre Règlement Intérieur, notamment en son alinéa 2, lorsqu'une question orale est posée, le ministre compétent y répond. Mais il peut différer cette réponse en annonçant pour l'un des deux prochains jours de séance, une communication du Gouvernement avec débat sur le même sujet. Cette annonce interrompt le débat sur la question orale.

Donc, conformément à cette disposition de notre Règlement Intérieur, le ministre pourra venir présenter une communication dans l'un des deux prochains jours de séance plénière.

Maintenant, il faudra que vous nous précisiez lequel des jours vous choisissez pour venir présenter cette communication. Est-ce le premier jour ou le deuxième jour ?

M. Christian SOSSOUHOUNTO. Nous voudrions respectueusement vous suggérer le deuxième jour.

M. le Président. Ainsi donc, par rapport à cette question sur les opérations immobilières de la CENSAD, vous serez avisé de la deuxième séance plénière pour venir présenter votre communication.

M. Christian SOSSOUHOUNTO. Nous vous remercions, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci beaucoup !

La deuxième question, nous avons inversé. Mais le ministre avait parlé d'un léger retard qui pourrait l'amener jusqu'à 14 heures. Je crois que nous ne devons pas attendre. Nous nous voyons dans l'obligation de ne pas pouvoir attendre jusqu'à son retour. Et nous pourrions reporter, si vous ne trouvez pas d'objection, cette question sur la transhumance. Je crois que la prochaine sera la bonne.

(Le député Kindjanhoundé demande la parole).

Oui, honorable député Kindjanhoundé !

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Je n'ai pas le Règlement Intérieur sous la main. Mais je sais qu'il n'est pas fait obligation au Gouvernement d'envoyer nécessairement le ministre sectoriellement concerné. Je vois deux ministres devant nous. Pour une question posée, je l'ai dit tantôt, depuis bientôt deux ans, je ne sais pas pourquoi en présence de deux ministres, nous ne pouvons pas aborder la question. Je voudrais faire observer que cette question, le Gouvernement ne veut pas du tout... Je ne sais pas. Je me refuse de comprendre que deux ministres ne soient pas en mesure de répondre à ma question.

M. le Président. Honorable député Okounlola !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Moi, je crois que nous avons l'habitude de faire une erreur au niveau de notre hémicycle. Si nous envoyons une question orale avec débat au Gouvernement, c'est le bureau de l'Assemblée qui programme la question. Si on ne programme pas la question, le Gouvernement ne viendra pas. La question n'est pas programmée. Donc, on ne peut pas jeter le tort sur le Gouvernement pour dire que cela fait deux ans. C'est parce que la question n'est pas programmée que le Gouvernement n'est pas venue. Aujourd'hui, la question est programmée. Le ministre qui doit répondre au nom du Gouvernement a envoyé une lettre pour dire qu'il

sera en retard et qu'il sera là à 14 heures. Moi, je voudrais que notre collègue prenne son mal en patience parce que c'est celui-là qui peut répondre au nom du Gouvernement qui a dit qu'il n'est pas là et de l'attendre à 14 heures. Voilà qu'on ne peut pas l'attendre. C'est pourquoi, Monsieur le Président, votre suggestion de report de cette question-là est bonne. Il faut que notre collègue attende la prochaine fois, que le ministre qui peut répondre valablement à cette question-là au nom du Gouvernement soit là pour qu'il puisse poser sa question.

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Monsieur le Président, un collègue ne peut pas me répondre. Il vous aurait glissé sous vos coudes un papillon et que ce soit vous plutôt qui le disiez. Je ne suis pas d'accord. Et je voudrais que vous me présentiez vos excuses.

(Rires)

M. le Président. Président Chabi-Sika !

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, revenez à votre place !

(Madame Vieyra Soglo demande la parole).

« Maman », une petite minute ! Le président Chabi-Sika voulait dire quelque chose avant vous. Merci !

Monsieur le président Chabi-Sika !

M. Karimou CHABI-SIKA. En réalité, moi, je suis tombé un peu fortuitement dans une discussion.

(Remous dans la salle)

M. le Président. S'il vous plaît !

M. Karimou CHABI-SIKA. Monsieur le Président,

le Président Idji perturbe mon intervention.

Donc, je disais que j'ai assisté de façon un peu fortuite à une séance dirigée par le ministre de l'intérieur à Kandi. C'était sur les questions de transhumance. C'est une question extrêmement importante. Et c'est aussi une question très spécialisée. Si nous faisons le débat en l'absence du ministre, je pense qu'on ferait des recommandations. Ces recommandations ne serviraient à rien si le ministre qui doit les mettre en œuvre n'est pas là pour suivre les débats et comprendre dans quel esprit nous les faisons. Donc, moi, je voudrais demander la clémence du collègue pour que, vraiment, le ministre soit là parce que c'est une question extrêmement importante pour les populations. J'en ai pour preuve les problèmes que je connais dans ma commune. Donc, je suggère vraiment que le ministre soit présent. Et la recommandation faite par le Président de séance me paraît la plus pertinente.

M. le Président. Madame la présidente !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je pense, pour mettre fin à tous ces débats, s'il vous plaît, nous pouvons attendre. Je vais vous donner l'heure. Il est une heure quarante sept de l'après-midi. Nous avons attendu depuis ce matin. Attendons quinze minutes pour que le ministre soit là. C'est ce que je propose. On va attendre le ministre patiemment. Donnez-nous une suspension de vingt minutes, peut-être encore le temps d'aller manger quelque chose. Mais, nous devons continuer et faire ce débat aujourd'hui.

M. le Président. Madame la présidente, je salue votre souci d'utiliser judicieusement le temps et de ne pas être là à reporter à nouveau la séance destinée à cette question importante sur la transhumance. Mais, le ministre a annoncé dans sa lettre quatorze heures. Etant entendu qu'il est allé à une cérémonie et qu'il espérait que le temps de discussion sur la première question permettrait de rattraper, il y a une certaine incertitude qu'il soit effectivement là à 14 heures. C'est pour cela que la suggestion avait été faite, au lieu que les députés attendent. Si on avait l'assurance que le ministre serait là à 14 heures...

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Monsieur le Président, moi, je ne suis pas d'accord. Le ministre

vous a envoyé une lettre pour vous dire : « Je serai là à 14 heures ». Pourquoi vous extrapolez ? C'est vous qui dites qu'il serait patati patata... Mais lui, un ministre compétent de l'intérieur vous dit : « Je serai là à 14 heures ». Attendez 14 heures. Si à 14 heures, le ministre n'était pas là, je vous donne raison. En ce moment-là, on le prend au mot. On lui dit : « Monsieur, vous n'êtes pas raisonnable ». Il peut téléphoner pour dire... Excusez-moi, le portable n'est pas fait pour les chiens. Il peut vous appeler pour vous dire : « J'ai dit 14 heures mais je ne serai pas en mesure d'être là à 14 heures ». Moi, j'aimerais qu'on travaille un peu.

M. le Président. D'accord !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Mais oui ! Que dit le peuple ? Que nous ne foutons rien et que nous nous en mettons plein la poche. Vous savez très bien. Parce que ce peuple-là, aujourd'hui, meurt de faim. Cela, vous le savez très bien. Alors, travaillons quand même. On ne va pas dire qu'on s'en va. Sur deux questions, aucune ne sera abordée et on s'en ira après avoir tous signé et gagné je ne pas combien, 20.000 francs de plus que ce que nous touchons d'habitude. Non, ce n'est pas normal. Non ! Moi, je dis qu'il faut travailler. Regardez-moi. Je suis là. A 80 ans ! Je suis malade. Je dois être évacuée mais je suis là parce qu'on me paye pour faire quelque chose. Alors, travaillons ! Travaillons ! Travaillons ! On ne fout rien.

M. Karimou CHABI-SIKA. Monsieur le Président !

M. le Président. Oui ! Avant de vous redonner la parole, je lis le passage qui fixe l'heure. Il dit : « En effet, les obsèques officielles... »

M. Karimou CHABI-SIKA. Monsieur le Président, je pourrais vous sortir de l'embarras. Le ministre m'a dit qu'il est au carrefour de Sèmè et que dans dix minutes, il sera là.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Voilà un homme de parole. Il n'est pas encore 14 heures.

M. le Président. Non ! Il avait dit « aux environs de 14 heures ». Cela pouvait être avant ou après.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Vous, vous avez toujours raison.

M. le Président. Non, madame la présidente, vous avez raison.

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Vous n'êtes pas pour rien du Zou. Chez moi, on a toujours raison. Nous, les gens du Zou-là, on a toujours raison. Les « Abominables » là, oui ! Ce n'est pas vrai.

(Rires des députés)

M. le Président. Oui, « maman » ! Je restitue seulement ce qu'il avait dit dans sa lettre. Mais comme vous l'avez suggéré, on va suspendre pour quinze minutes, quinze minutes réellement.

Donc, la séance est suspendue pour quinze minutes.

(La séance est suspendue à 13h28mn).

* * *

* *

*

(La séance est reprise à 14h24mn).

M. le Président. La séance est reprise.

Le point à l'ordre du jour est relatif à cette question orale qui a trait à la mise en vigueur des textes

régissant la transhumance des animaux au Bénin et les dispositions prises par le Gouvernement pour protéger les populations contre ce phénomène. Cette question orale avec débat a été posée par le député Zéphirin Kindjanhounké.

Honorable député Kindjanhounké, vous êtes l'unique signataire de cette question. Veuillez bien en donner lecture. Vous avez la parole.

Examen de la question orale avec débat au Gouvernement relative à la mise en vigueur des textes régissant la transhumance des animaux au Bénin et les dispositions qui sont prises par le Gouvernement pour protéger les populations contre ce phénomène.

(Le député Kindjanhounké Zéphirin donne lecture de sa question orale).

M. le Président. Monsieur le ministre, je vous invite à apporter les éléments de réponses à ces questions. Vous avez la parole.

M. François HOUËSSOU, ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et des cultes. Merci, Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale !

Permettez-moi, Monsieur le Président, avant de commencer mes propos, de vous adresser très respectueusement mes excuses pour ce décalage horaire enregistré dans ma présentation. Décalage dû à ma présence dans la commune de Zè où se déroulent encore en ce moment les obsèques du feu gardien de la paix Dènon Crespin tombé sous les balles des malfrats le lundi 12 mai 2014 dernier. Je vous remercie pour la compréhension dont vous avez fait montre, me comprenant et en acceptant ma présentation malgré ce décalage. Je vous en remercie.

Excellence Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale, la question de la transhumance est une question d'actualité et c'est un phénomène comme l'a si bien défini l'honorable député Kindjanhounké qui est l'auteur de la question ; c'est le mouvement des personnes, des éleveurs qui, en quête de points d'eau et de pâturage pendant la sécheresse, quittent leur pays de l'hinterland, notamment le Niger, le Mali, le Burkina-Faso et qui descendent vers notre pays où en toutes périodes ces

pâturages et ces points d'eau sont disponibles. Malheureusement au cours de ces déplacements, des heurts parfois sanglants, meurtriers et mortels, je dirai, sont enregistrés, donc semant la zizanie au sein de nos populations et créant l'insécurité au sein de ces populations. Ainsi donc, Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale, depuis une trentaine d'années, le Bénin est devenu une terre de transit et d'accueil pour les troupeaux de bétail venant du Nigeria, du Niger, du Burkina-Faso et parfois du Mali à la recherche de l'eau et du pâturage. En effet presque tous les départements du Bénin, particulièrement ceux du Zou, des collines, de l'Ouémé, du Plateau, du Borgou, de l'Alibori et du Couffo et les forêts classées ainsi que les parcs nationaux constituent des zones privilégiées de séjour des troupeaux transhumants transfrontaliers. Les paisibles populations béninoises en particulier les producteurs agricoles voient arriver avec anxiété les périodes de transhumance qui sont hélas souvent marquées par des conflits sanglants.

Quel est donc le mode règlement prévu par les textes en cas de conflits ? Et quelles sont les dispositions prises pour assurer la protection des populations ? Existe-il des aménagements pastoraux appropriés pour une transhumance apaisée ? Et quels sont les avantages que procure la transhumance transfrontalière aux populations ?

Les dispositions légales et réglementaires régissant la transhumance !

Pour mieux cerner les problèmes tangents de la transhumance transfrontalière et lui assurer un bon déroulement à chaque période, le Bénin a promulgué la loi n° 87- 013 du 21 septembre 1987, portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance. Cette loi a prévu des postes de contrôle frontalier, des itinéraires bien précis à partir des portes d'entrée sur le territoire nationale jusqu'aux zones d'accueil. Elle a fixé la durée de la période de transhumance en tenant compte des particularités des départements d'accueil et a également défini les types de pénalités à appliquer en cas de violation des textes. Ces pénalités vont du paiement d'amendes à des peines d'emprisonnement. Ce texte est annexé à la présente présentation. A défaut d'un décret d'application de la loi sus-citée, les ministres en charge de l'intérieur et de l'élevage ont créé un comité national de transhumance qui a fait l'objet de l'arrêté interministériel n°10/MISA/MDR/DCAB du 20 janvier 1992. Ce comité présidé par le ministre de l'intérieur et qui a pour vice-président le ministre en charge de l'élevage a des démembrements au niveau des départements, des communes et des

arrondissements. Plus tard des Accords multilatéraux ont été ratifiés par le Bénin. Il s'agit de l'Accord relatif à la réglementation de la transhumance entre les pays de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) de mars 1999 et la décision A/DEC.5/10-98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO. Chacun de ces textes, Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale, a été expliqué et présenté aux acteurs, notamment aux populations agricoles et aux communautés d'éleveurs dans leur langue pendant une dizaine d'années.

Qu'en est-il maintenant du mode de règlement en cas de conflits ?

En principe, toutes ces mesures légales réglementaires prises, devraient permettre une gestion rationnelle et apaisée de la transhumance transfrontalière et apporter aux populations des zones d'accueil, des avantages substantiels, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Elle se caractérise par la violation quotidienne des règles contenues dans les Accords et textes, aussi bien par les éleveurs transhumants que les producteurs agricoles locaux. Les comités de gestion de la transhumance en charge de la veille permanente, manquent eux aussi de dynamisme et laissent le terrain aux mains des réseaux de trafic de tout genre qui trouvent plutôt dans ce mode d'élevage une opportunité d'affaires. En la matière, au terme des dispositions de l'article 17 de la décision précitée de la CEDEAO, je cite : « les conflits entre éleveurs transhumants et agriculteurs sont soumis au préalable à l'appréciation d'une commission de conciliation. En cas d'échec, ils sont tranchés par les tribunaux compétents ». Cette commission n'est rien d'autre que le comité que nous pouvons retrouver aussi bien au niveau départemental qu'au niveau communal et d'arrondissement. Plus tard, le Décret n°2009-241 du 09 juin 2009 portant création du comité chargé de régler les problèmes récurrents de la transhumance dans son article 3 a attribué la mission de règlement des différends au Comité national de transhumance qui a bien sûr les démembrements que je viens de citer tantôt.

Quelles sont maintenant les dispositions prises pour la protection des populations ?

Plusieurs actions ont été retenues. Les unes ont été destinées à amener les populations à prendre d'une part connaissance des textes qui régissent la matière, d'autre part, conscience des contraintes y relatives et des comportements idoines à avoir pendant les périodes de transhumance et de l'intérêt qu'il y a à respecter scrupuleusement les infrastructures de

gestion de la transhumance, notamment les itinéraires, les couloirs de passage. Les autres visent à accélérer le processus de réalisation des infrastructures appropriées de gestion. Dans ce cadre, de grandes campagnes d'informations et de sensibilisations ont été organisées dans les communes particulièrement frappées par les méfaits de la transhumance par le comité national et ses démembrements de 1999 à 2009 et sur chaque année. Ces campagnes de sensibilisation ont été pour les populations et les acteurs, des occasions d'échanges sur les contraintes de ce mode d'élevage pour le Bénin et sur les comportements citoyens à adopter. Les conflits sanglants ne résultant que du fait de la présence des bœufs dans les champs avant les récoltes, l'accent a été mis au cours des dites campagnes sur les causes des affrontements et la nécessité qu'il y a pour les producteurs agricoles d'éviter d'installer les cultures dans l'emprise des couloirs de passage. Dans le même registre, les communautés d'éleveurs autochtones ont été invités à s'abstenir d'offrir leur service ou leurs appuis aux éleveurs transhumants qui, pour la plupart, envahissent avant la fin des récoltes les zones concernées. Pendant une dizaine d'années le volet de la sensibilisation et de l'information a occupé une place de choix dans les stratégies et les actions de mon département et du comité national en raison de ce qu'il devrait induire un changement de comportements qui, hélas, traîne à se concrétiser sur les principaux acteurs de ce mode d'élevage qui s'impose au Bénin à cause des facteurs climatologiques dont il continue de bénéficier et notamment du principe de la libre circulation des personnes et des biens auquel ont souscrit les Etats membres de la CEDEAO. A partir de 2010, face aux résultats peu probants des campagnes de sensibilisation, la transhumance étant devenue pour certains acteurs plutôt une opportunité d'affaires et de trafics et à la récurrence des actes de violence, le Comité national de transhumance a opté pour la mise en œuvre du processus de réalisation des infrastructures adéquates de gestion. Il s'agit comme ci-dessus cité, des postes de contrôle vétérinaire et de sécurité, des retenues d'eau aménagées, du traçage et du balisage des couloirs de passage des troupeaux, de la redéfinition des itinéraires du parcours des troupeaux à partir des points d'entrée sur le territoire national, de l'aménagement des zones de pâturage et du parage, etc. Aujourd'hui, une autre solution est trouvée parce qu'en mars dernier, il y a eu des heurts très sanglants entre les populations Bo, Mokolé, Peulh et Dendi dans le département de l'Alibori. Une délégation gouvernementale s'est transportée sur le terrain sur décision du conseil des ministres ; alors qu'est-ce que nous avons retenu avec les spécialistes

en charge de la sécurité, c'est la nomadisation. Puisque dans les transactions nées de la transhumance, il y a tout. Le trafic de la drogue et sa consommation ; il y a des viols, on brûle des maisons. Il y a beaucoup d'autres choses que je ne saurais vraiment citer ici. Et ce, malheureusement avec la complicité de certains élus locaux, parce que comment comprendre qu'on héberge des gens qu'on ne connaît pas, parce que, en retour on en attend des retombées, notamment des bêtes ou des sommes. Alors, bonjour les dégâts et s'en suit des viols de nos femmes, on brûle nos maisons, on tue sur toute la ligne. Alors, la solution que nous avons trouvée aujourd'hui et que le Gouvernement a avalisée bien sûr, avec les forces de sécurité et de défense nationale, c'est la nomadisation qui dans quelques jours se verra concrétiser sur le terrain.

En quoi consiste la nomadisation ?

La nomadisation consiste pour les forces de sécurité publique et de défense nationale à aller investir ces zones où il y a les heurts, où il y a les conflits sanglants pendant une à deux semaines, pour faire le ratissage et également dissuader tous comportements contraires aux textes qui régissent la transhumance. Si tout va bien, d'ici quelques jours, nous allons commencer à mettre en place ce nouveau système de gestion de la transhumance par l'Alibori, notamment dans la zone de Malanville, Kandi, Gogounou et autres.

Monsieur le Président, honorables députés, mesdames et messieurs, comme vous pouvez le constater, la mise en place de ces infrastructures spécifiques nécessite des moyens financiers techniques qu'aucun pays comme le Bénin ne peut par lui seul mobiliser. Dans ce cadre et suite à l'Accord de principe qu'ont donné les pays d'origine des troupeaux transhumants de soutenir le Bénin dans la mobilisation des ressources nécessaires, le Comité national de transhumance, sur la base des dotations budgétaires annuelles qui lui sont accordées, a entrepris de lancer le processus qui conduira à la mise en place des équipements appropriés de gestion. Il a enclenché en 2010 la réalisation par département des études techniques de cartographie des infrastructures de gestion et l'évaluation de leur coût. L'objectif de cette démarche est de permettre au Gouvernement de disposer des données fiables actualisées sur les infrastructures de gestion existantes, sur celles qui doivent être mises en complément de ceux qui existent déjà pour assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de gestion et sur les besoins en financement. A l'étape actuelle, les études d'état des lieux desdites infrastructures sont achevées dans tous les départements avec à l'appui une cartographie

nationale regroupant celle réalisée dans chaque département. De même, les études de cartographie des infrastructures à réaliser sont faites dans les départements du Zou-Collines, de l'Ouémé-Plateau et du Couffo. Celles du Borgou-Alibori viennent d'être lancées en raison de l'insuffisance de la dotation budgétaire allouée et de la nécessité qu'il y a d'accélérer le processus de mise en place de dispositifs infrastructurels de gestion en vue de réduire la durée des souffrances des populations, mon département a sollicité un appui financier complémentaire pour achever la réalisation desdites études dans les départements de l'Atacora-Donga, Atlantique et Mono au cours de cette année. Mais l'appui accordé ne permettra de couvrir que les études dans le département de l'Atacora-Donga. C'est dire que les études se poursuivront en 2015.

Monsieur le Président, honorables députés, comme vous pouvez vous en rendre compte, il s'agit d'un processus long et coûteux. C'est pour cette raison que pour prévenir l'arrivée précoce des troupeaux transhumants transfrontaliers et protéger les populations des localités concernées contre des actes graves d'insécurité et d'atteinte à la vie humaine devenue, hélas, récurrents à chaque période de la transhumance, mon département sollicite du Gouvernement avant chaque période de transhumance, conformément aux recommandations des séances et journées de réflexion tenues à ce sujet, des moyens en vue d'assurer le quadrillage et la surveillance des points d'entrée sur le territoire et des zones touchées. A ce niveau également, des efforts seront faits en vue de la proactivité, gage d'une gestion rationnelle de ce mode d'élevage. Malgré ce tableau sombre, la transhumance transfrontalière permet de disposer de la fumure organique et de la viande à des prix plus intéressants.

En conclusion, nous pouvons dire, Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale que le Bénin est régulièrement confronté à d'énormes difficultés dans la gestion de la transhumance transfrontalière du fait de sa position de pays d'accueil et du manque d'infrastructures de gestion adéquates. Prenant la mesure de la gravité des problèmes économiques et de sécurité que créent ce mode d'élevage, le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et des Cultes en collaboration avec les autres départements et structures concernées, s'est engagé dans le processus de mise en place du dispositif de gestion appropriée. Les actions envisagées dans ce cadre se réalisent au rythme des ressources mises à sa disposition. Une meilleure dotation de crédits donnerait un coup d'accélérateur au processus de réalisation des infrastructures et permettra de dynamiser les comités de transhumance

mis en place. Au plan sous-régional, l'identification d'un projet ayant pour objectif principal la gestion réglementée de la transhumance transfrontalière entre les Etats devient une nécessité pour le développement apaisé de ce type d'élevage. Ce projet focalisera essentiellement ses actions sur l'observation stricte des règles et la recherche des moyens nécessaires à la réalisation des couloirs de passage, des postes de contrôle vétérinaire et de sécurité des zones de pâturage, des points d'eau, etc.

Voilà, Excellence Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale, l'essentiel de ce que nous pouvons répondre sur la transhumance au Bénin. Je vous remercie.

M. le Président. Merci bien, monsieur le ministre ! Nous allons donc organiser le débat en commençant à inscrire l'auteur de la question, l'honorable député Kindjanhoundé et après, nous allons inscrire ceux qui veulent intervenir ; à partir de ma gauche.

(Inscription des intervenants)

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien relire la liste, pour qu'on s'assure que tous ceux qui ont exprimé le désir d'intervenir ont été pris en compte.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Sont inscrits les députés Tchocodo, Débourou, Chabi-Sika, Tossou, Gonroudobou, Okounlola, Youssoufou, Yorou, Houngnibo, Atchadé, Goutolou, Tchobo, Kora Gounou, Fagnon, Schanou, Vieyra Soglo, Takpara, El Hadj Issa, Orou Sé et Zacharie Chabi.

M. le Président. Il y a Kakpo Zannou.

(Un député dit qu'il est oublié)

L'honorable député président Bio Kanssi.

Il y a 22 députés qui se sont inscrits. Est-ce qu'on fixe un temps ?

(Approbation)

Certains disent deux, d'autres trois. On prend un maximum de trois minutes. L'honorable député Kindjanhoundé a la parole.

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Je crois que vous convenez avec moi que rien qu'à partir de la liste combien longue de ceux-là qui veulent intervenir, je crois que nous pouvons déjà nous rendre compte de l'importance du sujet.

Je remercie le Gouvernement à travers le ministre qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté a accusé un peu de retard.

Je voudrais demander au Gouvernement en posant des questions précises et demander des pièces justificatives précises également, par rapport à certains éléments de réponse que le Gouvernement a cru devoir apporter à notre questionnaire.

Ma première préoccupation, par rapport aux affrontements sanglants et parfois meurtriers que le Gouvernement a su si bien dire, ce qui est réel, qu'est-ce que le Gouvernement depuis la mise en vigueur de cette Charte, de cette Convention qui engage notre pays, qu'est-ce qu'il a fait ? Ou qu'est-ce qu'il fait habituellement lorsqu'il y a des cas de viol, de vol, d'incendie et que sais-je encore, dont nos paisibles populations sont souvent les victimes ? Pièces à l'appui.

Les postes érigés pour mettre de l'ordre dans cette promenade, dans la transhumance de ces troupeaux, je souhaite que le Gouvernement nous les cite et avec précision.

Mettre également à notre disposition les noms, les adresses des membres de ces démembrements départementaux, c'est-à-dire les douze et les membres des démembrements communaux, c'est à dire les soixante-dix-sept.

La quatrième préoccupation : de 1999 à 2010 ; dix ans, c'est vrai dix ans, à en croire monsieur le ministre, le Gouvernement a pris soin sinon les Gouvernements qui se sont succédé ont pris soin d'expliquer aux populations les tenants et les aboutissants des engagements pris par notre pays à travers les Conventions signées dans ce sens, c'est-à-dire au niveau des pays de la CEDEAO. Le ministre l'a dit j'y ai cru. Mais je voudrais bien avoir les preuves, car de 1999 à 2009, des gens ici, parmi nous ont eu la charge de gérer des communes. Mais ils me soufflent que, ils n'en ont pas constaté, en tout cas dans les communes dont ils ont eu la charge.

Merci, Monsieur le Président de me permettre de poser deux autres petites questions.

Nous voudrions avoir également l'adresse des membres de la commission de conciliation. Parce que le ministre dit qu'il y a un Comité national de transhumance. Nous voulons sa composition, les membres.

Je m'étonne que le ministre au cours de son développement, a cité certaines communes qui ont déjà bénéficié des infrastructures dans ce sens. D'autres ne le sont pas, parce que les études de faisabilité sont en cours. Je ne sais pas si la commune de Ouinhi ne fait pas partie du territoire national. Car, il est fréquent de noter que la plupart du temps, le nombre de bêtes, c'est-à-dire le nombre de bœufs et que sais-je encore, les autres bêtes, que ces frères de ces pays de l'hinterland amènent dépassent, et je suis bien dans la commune de Ouinhi, le nombre de la population de Ouinhi. Il fut un temps, ils sont venus avec 650 mille têtes. La population de Ouinhi ne fait pas ce chiffre. Mais, je constate que la commune de Ouinhi n'est pas pris en compte. Est-ce que c'est parce que le maire que je sais très impulsif, et qui ne rate aucune occasion pour en faire un genre de bréviaire, est-ce que les informations ne sont pas remontées à leur niveau ?

Je pourrai revenir après, à la charge.

M. le Président. Merci bien ! Là on commence à appliquer le maximum de trois minutes. L'honorable député Tchocodo a la parole.

M. Gabriel TCHOCODO. J'ai suivi avec une attention soutenue les projets du ministre et à travers son exposé, il a bien dit que depuis une trentaine d'années le phénomène de transhumance est devenu un problème récurrent. Je voudrais dire, qu'au Bénin, j'ai comme l'impression que nous attribuons toujours nos difficultés au manque de moyens. Partout, on dit manque de moyens. Je voudrais nous rappeler que le Bénin ne produit pas de pétrole. Alors, je me demande quand est-ce que nous parviendrons un jour à régler les vrais problèmes qui se posent à la Nation béninoise. De mon point de vue, il s'agit plutôt d'un problème d'organisation et surtout de manque de volonté politique. Pour étayer ce que je suis en train de dire, la loi dont a parlé monsieur le ministre remonte à l'année 1987. Il y a de cela vingt-sept ans et si j'ai bien suivi le ministre, il y a même un défaut de Décret d'application. Qu'est-ce que cela coûte au Gouvernement de prendre un décret d'application ?

Par ailleurs, la solution préconisée pour remédier un peu à ces problèmes, le ministre a proposé la solution de nomadisation. C'est une mesure tardive de mon point de vue ! Pourquoi attendre aujourd'hui ? Il a bien dit que c'est depuis une trentaine d'années et c'est maintenant que cette mesure de façon tardive vient d'être préconisée et qui n'est même pas encore mise en œuvre. C'est pour cela que je parlais tout à l'heure d'un problème d'organisation et de manque de volonté politique. Le Comité national de transhumance n'est pas visible sur le terrain. Vous avez suivi, tout à l'heure lorsqu'on a cité les départements concernés par le phénomène de la transhumance, le département du Couffo a été cité. Je suis du Couffo. Je n'ai jamais senti les activités de ce Comité. Et c'est comme cela que nous travaillons, Monsieur le Président. Chaque fois, nous avançons le motif de manque de moyen, on reste dans les bureaux. Je suis sûr que les membres de ce comité national restent au bureau, comme nous savons le faire très bien au Bénin. Regardez ! Lorsque vous allez sur les chantiers des travaux publics et que vous voyez les ingénieurs chinois, ils mettent la main à la pâte, ils sont là. Mais les ingénieurs béninois sont bien habillés et restent debout pour donner des ordres. Donc, de façon globale, moi je pense que c'est un problème sérieux qui devrait mériter beaucoup plus d'attention et nous devons pouvoir corriger le manque de volonté politique.

Les militaires, ils sont là et à part le génie civil, je ne vois pas ce que les militaires font. Le pays n'est pas un pays en guerre. Pourquoi ne pas mettre ensemble les forces, militaires, polices et autres pour pouvoir lutter contre la transhumance ?

M. le Président. Honorable député Débourou !

M. Djibril MAMA DEBOUROU. Monsieur le Président, je voudrais, moi, pour commencer, féliciter le Gouvernement pour toutes les dispositions qu'il prend pour essayer d'enrayer ce fléau dans une situation. Moi, de mon point de vue, je trouve que ce problème là, le connaissant bien, je suis originaire du Borgou qui fait énormément d'élevage et je connais le problème de la transhumance. C'est un problème insoluble parce que dans cette histoire, il faut sauvegarder la chèvre et le chou. Il faut sauvegarder les intérêts des paysans et sauvegarder en même

temps les intérêts des éleveurs ; ce n'est pas une chose facile. Les terres ne sont extensibles.

Deuxièmement, nous sommes envahis annuellement par les étrangers, les Burkinabé, les Nigériens, les Nigériens, des gens qui sont extrêmement violents, ils sont extrêmement violents. Ils n'hésitent pas à tuer lorsqu'ils sont en difficulté et même quand ils ont tort. Quand on a à gérer les choses comme cela et si nous, nous réagissons de la même manière qu'eux, nous allons créer les problèmes de bon voisinage avec ces pays-là et pour cela, on est obligé et c'est pour cela que je dis qu'il faut préserver la chèvre et le chou, dans une affaire extrêmement compliquée. Donc, je dis qu'on ne doit pas jeter la pierre au Gouvernement. Je ne sais pas qui trouvera une solution à cette affaire et cela se complique parce que certains élus locaux fuyant leur responsabilité, gagnent de l'argent dans cette histoire et les gardes des eaux et forêts ferment les yeux sur les peuhls, des gens qui s'installent avec leurs bovins dans les forêts classées. Tout cela, ce sont des choses extrêmement graves qu'on n'arrive pas à gérer. Il faut le dire. Donc, la responsabilité est partagée. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire.

M. le Président. Honorable député Bio Kansi Boni Gansè !

M. Boni Gansè BIO KANSI. Je me réjouis aussi de l'intervention de monsieur le ministre à travers les différentes explications qu'il a données. Le problème de transhumance est un problème de sécurité et de survie, cela se manifeste tous les jours. Sécurité et suivie qui intéressent tout le territoire béninois. Beaucoup de solutions ont été déjà proposées par le ministre, qui sont déjà en exécution ou qui le seront bientôt. Mais, monsieur le ministre, un problème d'une telle gravité interpelle comme l'a dit tout à l'heure Débourou, tout le monde et en premier lieu, nous les députés. Vous avez entendu le collègue Kindjanhoundé qui avait vraiment fait un long développement. C'est que cela le préoccupe et cela préoccupe tous les députés, qu'on soit du Nord, du Sud ou du Centre. Monsieur le Président, dans une

telle situation, il y a des pistes de solution que je vais donner ici en dehors de ce qui a été déjà donné. Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait qu'il y ait une table ronde nationale qui pourrait se tenir au niveau des Collines et qui va réunir tous les différents acteurs : éleveurs, paysans, forestiers, forces de sécurité. Cela est très important pour les élus locaux.

La deuxième solution a été déjà préconisée mais elle ne me paraît pas suffisante. Ils ont parlé de sensibilisation. Par qui ? Les élus locaux ? C'est possible. Mais je voudrais aussi qu'on implique les ONG. Elles sont sur le terrain mieux que nous. Les ONG qui pourront faire un travail à la base, les députés l'ont dit tantôt. Il va falloir aussi avoir des couloirs de passage pour les animaux, des couloirs de passage qui seront respectés à la fois par les différents acteurs. C'est le problème qui se pose, le problème de la traversée des champs. J'avais entre-temps dit, Monsieur le Président, toutes les fois que le Président veut faire une voie, il faut faire des barrages à vocation agropastorale pour permettre à nos animaux de s'abreuver.

Lorsqu'on fait un goudron, comme le cas de Ségbana, on peut faire le barrage. Cela va vraiment aider les éleveurs, cela va même aider les paysans.

Voilà en quelques mots, ce que j'avais à dire.

M. le Président. Le président Chabi-Sika !

M. Karimou CHABI-SIKA. Je salue le collègue qui a initié cette question compte tenu de son importance. Je pense pour ma part que le Gouvernement fait l'effort qu'il est en mesure de faire, mais on doit constater que quand on mesure la gravité de la question, ces efforts-là, restons peut-être même dans l'ancien cadre qui est établi, ne peuvent pas aboutir simplement parce que c'est un phénomène qui évolue avec la démographie. Et vous savez qu'en dix ans, la superficie du Bénin ne bouge pas, mais la population bouge et avec elle, notre démocratie aussi aidant, on a beaucoup de gens qui arrivent dans notre pays et cela

vient compliquer déjà une situation inexplicable.

Je suis de la commune de Tchaourou. J'ai écouté tout à l'heure le ministre. Quand il parlait de faits graves, il a parlé de violence, il a parlé de drogue, il a parlé de viol. Mais j'ai écouté à peine un dixième de ce qu'on peut citer. J'ai vu des gens décapités. C'est-à-dire qu'on a coupé et vous voyez une partie, la tête d'un côté, le reste de l'autre. Cela encore, c'est moins grave. Vous avez des situations où des personnes sont charcutées et vous les voyez en près de six morceaux. Vous voyez ? Des gens, la tête fendillée, c'est-à-dire on a mis, on a coupé, c'est une violence que j'ai du mal à décrire. Donc, c'est extrêmement grave ce qui se passe. La question est d'une gravité extrême et cela se passe au quotidien et comme le Gouvernement l'a si bien dit, les gens font affaire dans cette chose horrible.

Cela s'allume déjà là. Si on veut parler de cette situation, on peut le dire pendant longtemps.

Je crois qu'on n'arrive même pas à identifier d'abord les étrangers. Ils arrivent, ils rentrent dans la brousse, ils se mêlent aux populations peulhs autochtones et c'est la confusion totale. Je crois que le minimum que le Parlement a à faire, c'est d'abord que nous-mêmes, on aille connaître le phénomène. Qu'on mette vraiment une commission en place, qu'on fasse un travail de connaissance de la situation et ensemble avec le Gouvernement, on verra les nouvelles mesures à prendre.

Au Nigeria, les gens utilisent aujourd'hui les nouvelles technologies pour suivre les pâturages avec les satellites et autres.

Donc, la situation, elle est grave.

M. le Président. Merci, président Chabi-Sika !

Honorable député Tossou !

M. Emile TOSSOU. Je dois tout d'abord saluer le

Gouvernement pour tout ce qu'il est en train de faire pour pouvoir réduire ces conflits en ce qui concerne la transhumance transfrontalière. C'est un phénomène qu'on ne peut même pas décrire. Les conséquences de ce fléau sont énormes et je crois que le Gouvernement est en train de comprendre et est en train de prendre ses responsabilités.

Nous n'allons pas seulement nous limiter à la transhumance transfrontalière. Même au sein de nos communes, il y a des choses qui se passent et c'est horrible. Je suis très heureux que le ministre même soit devant nous ce soir et je profite de l'occasion pour lui expliquer ce qui se passe aujourd'hui dans le quartier d'Agla.

Il y a toute une multitude de bœufs qui traversent les quartiers. Et ce qui est encore grave, ces bœufs attendent 12 h 30, 18 h 30 parce qu'ils ont envie de voir les enfants en kaki, pour les menacer, les faire fuir. Les « Zémidjan » qui tombent, les accidents, qu'on ne peut même pas décrire ici, monsieur le ministre. Alors, je vous invite, il ne faut pas qu'on attende le pire avant d'agir. Je voudrais vous inviter à prendre rapidement votre bâton de pèlerin pour descendre à Agla pour voir de quoi je parle.

M. le Président. Honorable député Orou Dèkè !

M. Orou Dèkè GONROUODOU. Le Président va payer une amende pour avoir mal prononcé mon nom.

La question de transhumance est une vieille préoccupation et de plus en plus complexe. Complexe parce que les troupeaux deviennent de plus en plus nombreux et nos frontières sont poreuses.

Les éléments de réponse donnés par le ministre prouvent bien que le Gouvernement est conscient de l'enjeu que constitue le contrôle de ces importants mouvements de troupeaux de bovins.

Il a annoncé des dispositions urgentes qui sont initiées et qui sont mises en œuvre. Mais il y a encore

du chemin.

A cet effet, j'ai trois aspects sur lesquels je veux mettre l'accent.

Premièrement, le mouvement de troupeaux de bœufs, c'est une grande pression sur le pouvoir végétal de notre pays. Donc du coup, une pression sur le stock de l'aliment de bétail de notre pays. Et tout à l'heure, un collègue l'a dit, les limites ne s'agrandissent pas. Mais le nombre de têtes de bovins et d'hommes augmente. Cela fait une pression, avec une influence grave sur l'entassement des sols. Le déplacement des troupeaux, un certain nombre d'années, et à une fréquence, cela fait des terres cultivables en moins. Ce qui veut dire que nous avons un grand travail de contention de ce mouvement-là.

Le deuxième problème, c'est le problème sanitaire. Le ministre s'est réjoui de la bonne viande à peu de frais dont profite les populations. Mais de quelle qualité ? Le mouvement de ces troupeaux embrouille les campagnes de vaccination, le contrôle sanitaire qu'exerce le personnel vétérinaire de notre pays. Il nous est difficile de réglementer leur mouvement et du coup, d'assurer un meilleur contrôle sanitaire de nos bœufs. C'est très important.

Troisièmement, je sais bien, Monsieur le Président, c'est l'armement. Les gens s'arment facilement. Pendant qu'au Bénin, depuis 1991, je n'ai pas eu l'autorisation de port du fusil calibre 12, en une semaine, dans les pays, là-bas, les gens s'arment. Et ce qui est fréquent, le gars il est là, il arrive dans un champ, il est debout, il conduit ses bœufs dans les stocks de vivres et il a son fusil. La conclusion est toute simple.

M. le Président. Honorable député Orou Dèkè Gonroudobou. Le nom était mal écrit par votre frère le Secrétaire Parlementaire.

M. Orou Dèkè GONROUODOBOU. Une mauvaise référence, Monsieur le Président !

M. le Président. Honorable député Okounlola !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Moi, je crois que ce dossier est un dossier très important et je pense que nous allons remercier le collègue Kindjanhoundé parce que moi, je peux même dire que c'est une question d'actualité puisque c'est une question pérenne. Et je crois qu'on va remercier le Gouvernement puisque dans la réponse que le ministre a donnée, d'abord le Gouvernement est conscient de la situation. C'est déjà quelque chose. Mais je constate que le problème dépasse le Gouvernement. Le problème dépasse le Gouvernement en ce sens qu'on doit inviter tout le monde à se mettre dans le jeu. Parce que ce que le président Chabi-Sika a exposé comme des exemples, c'est effectivement des cas graves comme cela que nous rencontrons. Mais le paradoxe, c'est que ce sont des étrangers qui viennent terroriser nos frères, nos concitoyens, et ils ont toujours raison. Monsieur le ministre, ils ont toujours raison. En terrorisant nos frères, nos concitoyens, c'est eux qui ont raison. Quand ils vont dans les gendarmeries, partout, c'est eux qui ont raison. C'est cela le drame. Comment quelqu'un qui s'est échiné, qui a fait son champ ; et vous savez comment c'est pénible de faire un champ, il constitue son grenier, le monsieur envoie des bêtes, elles mangent donc sa réserve et on le tue ou bien on le charcute et il n'a jamais raison. C'est dommage ! Je crois que c'est une situation,... Je regrette même qu'on ait mis 3 minutes parce que c'est un problème sérieux.

Je souhaiterais qu'il y ait effectivement une table ronde comme l'a proposé un collègue pour que tous les acteurs soient invités, et revoir aussi de façon plus objective les propositions du Gouvernement et les analyser.

Mais on sait que chaque année, cela se passe comme cela. Il faut qu'on prenne des dispositions. Moi, je souhaiterais que le Gouvernement puisse nous dire, parce que je suis heureux d'entendre que le ministre ait dit qu'il y a des comités décentralisés jusqu'au niveau des arrondissements. Moi, je suis de Savè, je

n'ai jamais entendu dire qu'il y a un comité là-bas. Donc, il faut que ces comités-là, qu'on puisse les connaître parce que c'est eux qui connaissent l'espace, et avant le passage, qu'on puisse déjà délimiter le passage des bêtes de façon consensuelle. Si on arrive à avoir ce pouvoir de façon consensuelle, on met les dispositions pour que cela soit respecté. C'est tout. Si on ne le fait pas comme cela, cela va être toujours comme je le vois et cela va être toujours des conflits inutiles.

Donc, Monsieur le Président, je souhaiterais que la table ronde, qu'on puisse la faire avec tous les acteurs et demander au Gouvernement de faire un séminaire sous-régional qui va impliquer les pays dont les citoyens traversent notre pays.

M. le Président. Merci, honorable député Okounlola !

Honorable député Bida Youssoufou ! Je lis ce que ton frère a écrit. C'est Youssoufou.

M. Bida YOUSOUFOU. Je voudrais dire merci au Gouvernement pour tout l'effort qui est fourni dans le sens de soulager les populations par rapport aux difficultés qu'elles subissent dans le cadre de la transhumance.

Je pense qu'essentiellement, les honorables députés Débourou et Chabi-Sika ont beaucoup pris en compte la plupart de mes idées.

Toutefois, je vais aborder un aspect, puisque c'est le ministre de l'intérieur qui est là, l'aspect sécuritaire de la chose. Ils ont parlé de la grande transhumance. Ce sont les étrangers qui viennent. L'honorable Débourou a dit qu'ils sont extrêmement violents. C'est vrai ! Mais, monsieur le ministre de l'intérieur, savez vous que la plupart, même les braqueurs, c'est parmi ces gens-là ?

Moi, je voudrais vous suggérer de trouver un mécanisme, soit avec les eaux et forêts, soit avec les

gendarmes pour que même les peuhls transhumants soient vraiment contrôlés, fouillés, qu'on puisse savoir effectivement ce qu'ils portent. Parce qu'ils se déguisent entre les bœufs et ils ont beaucoup de choses avec eux. Les armes passent par ces peuhls-là.

Donc, moi, je voudrais vraiment, monsieur le ministre, que vous preniez les dispositions pour le contrôle. Parce qu'au-delà de l'élevage, beaucoup de choses passent par ce canal pour inquiéter les paisibles populations.

Au même moment, puisqu'il s'agit du ministre de l'intérieur, vous voyez avec tout ce qui se passe à côté de nous, vraiment vous êtes interpellé vivement au niveau de nos frontières. Vous devez accentuer les contrôles. Il faut que les forces de l'ordre fassent le contrôle de façon rigoureuse. Elles n'ont même qu'à diminuer le contrôle des pièces, surtout fouiller dans les véhicules, les malles arrière, c'est plus important que les pièces des véhicules. Notre sécurité est vraiment en danger. On n'est pas sûr. Je souhaite à ce que vraiment, vous revoyez tout cela.

Egalement au niveau des frontières, aujourd'hui, les scanners de contrôle, de détection, ne coûtent pas cher. Essayez d'avoir des scanners de détection. Cela ne coûte pas cher. Quand vous allez un peu dans les pays à côté, même au niveau des hôtels, les gens ont ces scanners de détection mobile. Vous pouvez les avoir et vraiment nous rassurer.

Donc, c'est ce que je voudrais dire tout en soutenant l'idée de la commission d'enquête du président Chabi Sika.

M. le Président. Honorable député Gaston Yorou !

M. Gaston YOROU. Tout en remerciant et en félicitant le Gouvernement pour les efforts qui sont faits depuis un certain temps, je dois tout de même déplorer que l'agriculture, au-delà de tout ce qui est dit, ne soit pas pris comme le secteur clé de notre économie.

Nous avons mis 27 ans pour prendre la loi dont parlait monsieur le ministre. Et 27 ans après, nous voyons qu'il n'y a même pas un décret d'application et on met des commissions, des comités, qui en réalité, si vous allez sur le terrain, vous ne voyez pas vraiment la fonctionnalité de ces comités-là, sinon peut-être les primes et autres que les gens prennent. Mais l'insécurité est toujours là. Or, aujourd'hui, moi je pense qu'on ne peut pas régler le problème de la transhumance si on ne règle pas le problème de l'agriculture dans son entièreté. C'est-à-dire qu'au-delà des mesures préconisées par le ministre, il va falloir que nous puissions disposer d'un Code pastoral. Je crois que tous les honorables députés ici présents en sont conscients. L'élaboration de ce code-là permettrait de régler pas mal de problèmes. Sinon, les solutions préconisées par monsieur le ministre vont régler les problèmes ponctuellement, mais le gros des problèmes serait encore là.

Voyez-vous ? Lorsqu'on parle par exemple de la productivité de l'agriculture, cela dépend de l'élevage. Si vous allez dans les campements peuhls, lorsqu'on arrive à sédentariser l'agriculture, également, on voit une amélioration de la productivité à ce niveau-là. Or, aujourd'hui, qu'est-ce que nous voyons dans nos villages ? Même les éleveurs qui sont là, qui sont sédentarisés, sont en train d'être renvoyés par les agriculteurs. Ils sont obligés nécessairement d'être transhumants.

Donc, voilà un peu ce que je voudrais dire. Je pense qu'il faut penser l'agriculture, l'élevage, la pêche, tout cela dans une globalité où il ne faut pas privilégier un volet par rapport à un autre.

M. le Président. Honorable député Hounnibo !

M. Lucien HOUNNIBO. Moi, je voudrais saluer l'effort du Gouvernement par rapport à ce phénomène qui, chaque année, ne cesse de créer beaucoup de problèmes à nos populations.

Si nous prenons le cas de Zè l'année dernière, où les

populations ont été charcutées, et jusqu'à aujourd'hui, nous constatons que le Gouvernement, tel que le ministre l'a dit, est conscient de la situation, mais les moyens qui sont proposés ne viennent pas parce que du Nord au Sud, c'est le même phénomène. Chaque année, nous perdons nos populations. Mais aucune solution adéquate n'est proposée.

Je voudrais demander au ministre, jusqu'à quand ce phénomène va durer pour que nos populations puissent trouver la paix dans leurs villages ? Parce que c'est très difficile que chaque année, la production de ces pauvres populations soit envahie par les bêtes et elles sont là, elles ne peuvent rien, elles regardent sous leurs yeux et elles ne peuvent rien.

Qu'est ce que le Gouvernement fera ? Ce n'est pas seulement sur le papier. Parce que nous constatons que tout ce qui a été dit, c'est sur papier. Mais dans l'application de ce texte, on ne constate vraiment pas que le Gouvernement est en train de faire un effort. Je voudrais demander au ministre de faire un peu plus d'effort parce que dans son exposé il posait le problème de manque de moyens.

Moi, je pense qu'à ce niveau, on ne peut pas dire que le Gouvernement est conscient. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas les moyens et chaque année, les populations vont perdre leurs vivres et perdre aussi la vie. Je voudrais demander à ce que le Gouvernement soit un peu plus rigoureux dans l'application des textes que nous-mêmes, nous nous sommes donnés pour que nos populations puissent trouver la paix dans leurs contrées. Parce que c'est un phénomène que nous n'arrivons pas à gérer et on se plaint de dire on n'a pas de moyens. Je pense que le Gouvernement doit faire un peu plus d'effort pour que nos populations puissent trouver la paix dans leurs contrées.

M. le Président. Honorable député Atchadé !

M. Nourénu ATCHADE. Je voudrais d'abord remercier le ministre pour sa réponse et témoigner

que j'ai eu la chance de participer à une rencontre qu'a organisé le Chef de l'Etat à Kandi. Une rencontre qui a regroupé les peuhls au niveau national et à cette rencontre, il y a eu énormément de sensibilisation à l'endroit de ces peuhls. C'est pour dire combien le Gouvernement est conscient du phénomène. Mais toutefois, ce phénomène perdure et en tant qu'élus, nous devons nous poser de questions parce qu'il n'y a aucune commune qui soit à l'abri de ce fléau.

Monsieur le ministre, ce qui est étonnant c'est qu'au même moment, ces éleveurs sont aussi des agriculteurs et leurs bêtes vivent à côté de leurs champs et il n'y a jamais eu de dégâts. Mais quand c'est le champ des autres, ils pénètrent et ils dévastent. Mais leurs champs n'ont jamais eu de problème. Je crois que c'est une mauvaise volonté de ces peuhls et il va falloir continuer la sensibilisation pour qu'un jour, il y ait la paix entre les éleveurs et les agriculteurs parce que les deux sont condamnés à vivre ensemble.

Vous avez parlé tout à l'heure de la responsabilité des élus locaux mais vous aviez oublié de dire ce que les populations reprochent aussi aux agents de sécurité. Parce qu'elles disent que quand vous avez de problème et que vous allez à la gendarmerie ou à la police, c'est toujours les peuhls qui ont raison, parce qu'ils ont un peu plus de moyens qu'elles. C'est une vérité, vous pouvez vérifier, c'est la plainte des populations. Et souvent, elles se résignent, elles ne vont même plus porter plainte. Elles se disent que c'est inutile. Ou quand elles y vont, on leur demande de donner dix mille (10.000) francs. Peut-être que ce qu'on va leur rembourser là-bas ne fait même pas cinq mille (5.000) francs. Donc, elles se résignent. Monsieur le ministre, vous devez voir de ce côté-là aussi. Et je voudrais finir en disant que, comme l'a dit un des collègues, il faut que les deux Ministères commencent par prendre leurs responsabilités parce qu'on ne sait jamais, Boko Haram est à côté. Cela peut passer par les transhumants pour venir ici. Donc, il faut faire beaucoup attention, prendre des mesures sécuritaires.

M. le Président. L'honorable député Goutolou a la parole.

M. Célestin GOUTOLOU. Je suis vraiment peiné parce que le temps de parole est chronométré.

Nous avons écouté tout à l'heure la présentation du Gouvernement à travers le ministre qui nous a dit qu'il y a une loi en la matière, c'est-à-dire en ce qui concerne la transhumance transfrontalière qui est la plus dangereuse. Cette loi comporte des dispositions qui sont aujourd'hui dépassées parce que quand l'on parle de postes officiels d'entrée et de sortie, cela laisse croire que les transhumants prennent par les routes pour venir chez nous. Or, ce n'est pas cela. Ils n'empruntent pas des routes ni des pistes au contraire, ils rentrent seulement dans les brousses et quand ils passent quelque part, vous n'avez plus besoin d'engins pour construire les pistes. On a parlé des déclarations au niveau de ces postes-là, vous comprenez aisément que rien de tout cela ne se fait.

Monsieur le Président, je dois dire qu'en ce qui concerne cette activité-là au Bénin, toutes les localités ne vivent pas la chose de la même manière. Lorsque nous prenons par exemple les départements du Zou et des Collines, vous savez, de 1986 à 1994, ce phénomène-là a engendré quatre-vingt-dix morts dont cinquante-sept pour les départements du Zou.

Lorsque nous prenons la commune de Ouinhi, pour ceux qui veulent en savoir. Comment est-ce que cela se passe ? Un matin ou une nuit, vous êtes là, les gens viennent avec leurs troupeaux de bœufs et ils rentrent seulement dans les champs, le matin vous allez constater qu'ils ont déjà tout rasé, dévasté. Quand nous prenons la commune de Ouinhi comme je le disais, elle est traversée sur quatre-sept kilomètres par le fleuve Ouémé. Et quand il y a crue, à la décrue, toutes les populations vont dans la vallée pour mettre les cultures de contre saison. Et c'est dans cette période-là, à partir du mois de décembre, que les transhumants viennent raser tous ces produits-là. Ils ne laissent rien. Et quand ils finissent de brouter les herbes, de tout faire là, ils s'attaquent aux greniers qui contiennent des produits agricoles des saisons. Résultat, c'est que vous ne pouvez même pas toucher à un seul poil de ces animaux parce que quand vous le faites et qu'on vous amène ...

J'ai un message des populations à donner. Le message est que ...

M. le Président. Le message, vous allez le

communiquer.

M. Célestin GOUTOLOU. S'il vous plaît, Monsieur le Président, le message est qu'en attendant que ces dispositions-là ne soient mises en place, les populations de Ouinhi auraient souhaité que ...

M. le Président. Nous passons à l'honorable Tchobo.

(Le député Goutolou Célestin demande la parole).

M. le Président. S'il vous plaît, nous-mêmes, nous avons convenu d'accorder trois minutes au maximum. On a dépassé les trois minutes.

M. Célestin GOUTOLOU. Monsieur le Président, beaucoup de propositions ont été faites mais je voudrais, quand même, que cette commission d'enquête qu'a souhaitée l'honorable ...

M. le Président. Nous passons à l'honorable Tchobo. Soyons justes ! Les autres ont dépassé légèrement de quelques secondes. Nous avons laissé. Mais appliquons la discipline que nous-mêmes nous nous sommes imposée.

M. Célestin GOUTOLOU. Monsieur le Président, je regrette beaucoup.

M. le Président. Ce n'est pas grave.

Honorable député Tchobo !

M. Valère TCHOBO. Je crois que le phénomène est

connu et vous voyez un peu l'ardeur des députés, ce qui nous préoccupe par rapport à cette question. Nous sommes des représentants du peuple. Et voilà un phénomène qui détruit, qui dévaste les champs de nos populations et comme quelqu'un l'a dit, ce n'est pas déjà facile pour ces populations de faire ces champs. Et allègrement, les transhumants rentrent avec des bœufs pour en faire de ce qu'ils veulent. Et ce qui est marrant, c'est parce que quand la situation arrive au niveau sécurité, les gens ont toujours raison. Cela n'est pas une situation bienséante pour notre pays. Je crois savoir que le 06 mars 2012, un atelier régional de concertation pour l'amélioration du mécanisme de la gestion de la transhumance pastorale au Bénin grâce à l'appui du Gouvernement, de la SNV et du PNUD, a été fait. Il y a un atelier et je crois savoir que le ministre de l'intérieur présent avec nous aujourd'hui, qui était le préfet de l'Ouémé, a participé à cet atelier. Il avait eu à faire des recommandations puisqu'il connaît bien le phénomène. Le connaissant pragmatique, dynamique surtout quand il s'agit du patriotisme, des intérêts des Béninois, je sais ce qu'il avait fait quand il était préfet de l'Ouémé. Aujourd'hui, le sort a fait qu'il est devenu ministre de l'intérieur et la situation qui prévaut au niveau de la transhumance a besoin du secours, de grands moyens, du patriotisme. Beaucoup de choses ont été dites. L'essentiel, ce n'est pas ce que nous disons parce que nous bavardons beaucoup, nous parlons beaucoup au Bénin, mais, la pratique, cela ne suit pas. Ce qui est important aujourd'hui, j'ai suivi religieusement le ministre avec les mesures de nomadisation. Evidemment, nous ne savons pas exactement quand est-ce que cela va commencer. Parce qu'on nous promet que dans les jours à venir, les semaines à venir, cela va démarrer. Mais moi, je voudrais demander quelle mesure conservatoire le Gouvernement peut avoir pour minimiser les conséquences de ce fléau en attendant tout ce qu'on dit ? Et je veux bien demander que le Code pastoral dont un collègue a parlé, que ce Code connaisse le jour. Ce qui sera très important pour nous députés.

M. le Président. Honorable député Kora !

(Remous dans la salle)

M. Zimé KORA GOUNOU. Je remercie aussi les membres du Gouvernement pour tout ce qu'ils font.

Le problème de transhumance est un problème crucial, difficile parce que les étrangers qui rentrent dans le Bénin, ne passent pas par les voies. C'est par la brousse qu'ils passent. Donc, c'est difficile de les contrôler. Le Gouvernement n'a pas ce moyen-là pour étendre les agents au Burkina-Faso, Niger, Nigéria. Donc, c'est le travail de nous tous. Et ces étrangers-là, quand ils amènent leurs bœufs dans les champs, ce n'est pas les bœufs eux-mêmes qui dévorent les choses. Le cultivateur, lui, il a mis ses produits dans le grenier, c'est eux-mêmes qui enlèvent pour donner à leurs bœufs. Et quand tu veux parler, ils font sortir un long couteau et tu es obligé de fuir toi-même et laisser tes produits. Vous voyez, c'est dangereux. C'est comme s'il n'y a pas une loi chez nous. Etrangers, ils viennent et ils nous dominent encore. C'est mauvais.

En ce qui concerne la garde des animaux domestiques, c'est comme si la loi, le décret-là n'est pas appliqué au Bénin. Quand tu vas dans tous les villages maintenant, les moutons dorment même sur les voies. Tu es obligé de t'arrêter, demander pardon aux moutons avant de passer.

(Rires)

Oui, c'est la vérité. Vous ne pouvez pas circuler. Et pourtant, entre-temps, c'était dit. Les gens ont appliqué cela. Après deux jours, ils ont relâché encore. Ce n'est pas bon. Donc, le Gouvernement n'a qu'à revoir sa copie.

M. le Président. Honorable député Fagnon !

M. Nicaise FAGNON. Ce qu'il y a lieu de noter et ce qui me réjouit, c'est que le préfet lui-même, par le passé, a été plusieurs fois obligé d'intervenir aux côtés des populations pour calmer les situations critiques, ensanglantées entre les transhumants et les cultivateurs. Vous voyez, les textes sont anciens mais quelle que soit l'actualisation qu'on aura faite, c'est qu'il y a une application qui n'est pas réaliste, elle n'est pas pragmatique.

Moi, je voudrais proposer que nous n'épilignons pas

parce que cela donne l'impression de diaboliser une communauté alors qu'en fait, cette communauté aussi a un problème. Nous sommes aussi leurs députés. Ne voyons pas la transhumance transfrontalière et tout cela, c'est une nécessité. Ce n'est pas parce que nous-mêmes nous ne produisons pas à grande échelle du point de vue de cet élevage-là qu'on va intervenir comme cela.

Donc, concrètement, il faut que le Président de la République, le Gouvernement mette en place un dispositif sécuritaire spécial pendant la période de transhumance puisqu'il y a une porte d'entrée, il y a une porte de sortie. On sait traditionnellement les couloirs de transhumance, pour que les forces de sécurité jouent le rôle d'accompagnement et de protection civile des producteurs en cette période-là. Mais, cela va se révéler très coûteux.

La deuxième proposition participe de la loi d'orientation qui devrait normalement amener le Gouvernement à développer des aires de pâturage autour des régions de production agricole. C'est aussi cela. Parce qu'il y a un investissement à faire. Il y a une planification de cet investissement à faire pour permettre, même mis à part les bœufs qui sont transhumés à l'international, que les éleveurs béninois puissent se retrouver et développer cette activité de production en terme d'élevage. Donc, c'est cela.

Pour finir, je voudrais vraiment inviter la gendarmerie à être objective pour éviter que les populations aient le sentiment d'être brimées.

M. le Président. Présidente Schanou !

Mme Sofiatou SCHANOU. A mon tour, je voudrais remercier et féliciter le Gouvernement pour tous les moyens déployés pour soulager nos populations. Monsieur le Président, l'honorable Débourou l'a dit tout à l'heure, il faut sauvegarder la chèvre et le chou. Moi, je me nourris de viande et de céréale. Donc, j'ai besoin et du cultivateur et de l'éleveur. Je ne vis pas à Agla donc, je n'ai pas eu l'opportunité de voir les bœufs fous qui guettent la sortie de l'école pour effrayer nos enfants. Je ne vis pas vraiment dans une zone d'éleveurs, ni de cultivateurs pour bien comprendre le fléau. Donc, du coup, moi, j'ai besoin de bien comprendre ce que vivent mes sœurs et frères du Bénin qui subissent ce fléau. J'ai besoin de mieux comprendre, de toucher du doigt. Donc, pour cela, à

mon tour, je vais joindre ma voix à celle de l'honorable député Chabi-Sika qui a proposé qu'il y ait une commission d'enquête parlementaire pour que la commission soit dépêchée pour aller mieux s'imprégner, mieux comprendre le fléau. Parce que moi, j'ai besoin d'aller voir, savoir, comprendre, qu'est-ce qui se passe à Ouinhi ? Qu'est-ce qui se passe Gamian ? Qu'est-ce qui se passe Tchaourou ? Qu'est-ce qui se passe à Tindji ? Monsieur le Président, j'ai besoin de mieux comprendre. Même à Agla, j'ai bien envie de voir ? Je veux même être en mesure de pouvoir dire ou de démentir que vraiment la transhumance en question, abrite la délinquance et l'insécurité totale. Donc, c'est cela mon souhait. Donnez-moi l'occasion d'aller constater. Donc, à mon tour, je souhaite que le Parlement propose une commission d'enquête.

M. le Président. Madame la présidente !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Avant de commencer, je voudrais, vous voyez ? J'ai chronométré l'explication du ministre. Il a mis plus de dix minutes et c'est ce qui est vrai pour parler de cette affaire. Tous mes collègues ont demandé deux minutes, trois minutes et puis ils sont pris au piège. Car une affaire qui concerne notre pays, qui est d'une telle gravité, il y a mort d'hommes. Les viols des femmes, c'est rien du tout. Mais, la mort des hommes, c'est très grave. Comment se fait-il qu'on dit simplement cinq minutes, trois minutes, c'est pas bien car il y a des gens qui ont des choses à dire, qui ont même des faits à nous montrer et on les empêche de parler. J'espère que vous ne comptez pas cela dans mes minutes. Je ne suis pas ... absolument pas. Je n'ai pas parlé au sujet de ce qui nous concerne. J'ai parlé de mes collègues.

Cela étant dit, Monsieur le Président, moi j'ai remarqué une chose. Pour moi, il y a deux transhumances : la transhumance interne et la transhumance, comme vous le dites, transfrontalière.

Moi, j'ai vu des pays, j'ai vécu des années en France. La transhumance interne est bien réglementée, vous avez dit de décembre à avril. Pourquoi ne pas ouvrir comme une saison qui revient, ne pas faire des heures de pâturage. Dire aux bergers, vous avez tel couloir, nécessairement, vous devez aller mettre vos bêtes là pas ailleurs, mais ici. Un point, un trait ! Si vous ne le faites pas, vous êtes sanctionnés. J'espère que quand

même, les hommes à bâton servent à quelque chose.

La seconde est beaucoup plus grave et quand j'entends dire que si c'est à ce sujet qu'il faut ménager la chèvre et le chou, mon sang est glacé. Parce que vous ne pouvez pas, sous prétexte de ne pas avoir des problèmes diplomatiques avec nos frères à droite et à gauche, laisser leurs populations venir tuer les nôtres ici ! Avec ou sans aucune arme, ils peuvent le faire allègrement et impunément. On ne leur fait rien du tout et tous les ans, régulièrement, ils viennent. C'est comme dans le film que j'ai vu, les autres travaillent et les voyous attendent quand la récolte est faite, on vient en bénéficier. Mais non ! Ce n'est pas sérieux. Pour un Etat digne de ce nom, mais diantre alors, l'armée sert à quoi ? Pourquoi nous enrichissons notre armée, les généraux, les colonels, les capitaines, le clerc, j'en passe et des meilleurs ? C'est pour quoi ? C'est pour quand même sécuriser nos frontières passives ou pas, pauvres ou pas. Tout de même, il y a un minimum à la pauvreté. Arrêtons de nous rendre ridicules à l'extérieur. Trop c'est trop. Et moi, j'en ai terminé parce que j'en ai tellement que je me dis, mais c'est quoi ? C'est la cour du roi Pétaud où on se trouve ici, dans un Parlement digne de ce nom, le Bénin, l'ex-Dahomey, mais il faut croire qu'il est temps que je m'en aille. Je suis au 21^{ème} siècle, j'ai commencé au 20^{ème} siècle, Monsieur le Président, monsieur le ministre et mes chers collègues, je vous remercie.

M. le Président. Président Takpara !

M. Daouda TAKPARA. Je crois que beaucoup de points qui m'intéressent sont déjà soulevés mais, je voudrais quand même profiter de l'occasion pour féliciter le Gouvernement, pour avoir réfléchi et qui continue de réfléchir. Il ne pouvait en être autrement car c'est un problème de tous les jours. Le Gouvernement ne pouvait pas fermer les yeux et les oreilles.

Je voudrais tout simplement ajouter ceci, bon vent au nomadisme. Je réfléchissais à ce qu'on aurait pu avoir comme solution par rapport à cette question. Je n'ai pas trouvé mais, je constate qu'il y a des solutions qui naissent. C'est pourquoi je nous souhaite la chance.

Mais ce que je vais dire, c'est que sur le terrain, les choses se passent comment ? Nous aurons pu considérer un peuhl qui envoie ses bœufs sur le terrain, dans le champ de quelqu'un pour tout dévaster

comme un voleur. Quand cela se passe chez nous, on dit au propriétaire, allez trouver le peuhl, va le chercher. Alors qu'en réalité, quand c'est un voleur, on fait quoi ? On prend les gens, on fait des enquêtes et on finit par trouver le voleur. Pourquoi on ne pourrait pas faire cela pour nos agriculteurs ? Qu'on les aide à le faire pour trouver les gens et sanctionner. C'est pourquoi, je souhaite vraiment que le nomadisme soit une réalité et qu'effectivement, nos agents de sécurité travaillent pour rendre justice à ceux-là qui sont victimes.

M. le Président. Honorable député El Hadj !

M. Azizou EL HADJ ISSA. Je voudrais à mon tour, remercier le Gouvernement, le ministre est dans la salle, je suis témoin d'un certain nombre de réunions que le Chef de l'Etat, lui-même a présidées concernant ce problème-là. Et je sais que le Gouvernement est encore dessus. Dans les semaines à suivre, il y a des réunions qui vont être organisées. Toutefois, je voudrais signaler que les éleveurs Béninois eux aussi sont dépassés. Le ministre ne va pas me contredire. Il y a de cela quatre ou cinq mois, dix éleveurs béninois ont été tués au Togo pour fait de transhumance parce que, également, ils ont la pression au niveau du territoire national, ils cherchent d'autres contrées. Ils vont au Togo, ils vont jusqu'au Ghana.

Monsieur le ministre, je voudrais vous suggérer, parce que tout à l'heure, pour citer les textes, vous avez cité la loi 93-013. Il y a la décision de la CEDEAO. Le problème, il est régional. Si nous nous accrochons à une solution nationale, on ne va jamais arriver à vous. Donc, la solution, monsieur le ministre, est nationale mais également, régionale. Allons dans le texte, vous allez constater que la décision de la CEDEAO va nous dire, j'impose un certificat international de transhumance. Celui qui n'a pas cela à la frontière béninoise, vous le retournez dans son pays d'origine. Mais, le point fort de cette décision, lorsque le Bénin dit, je ne peux accueillir que dix bœufs, les autres pays ne peuvent pas lui envoyer plus que dix. Tout est là, monsieur le ministre. Et c'est en ce moment que les forces de sécurité doivent faire leur travail. Les collègues l'ont dit, mettons tous les corps ensemble, eaux et forêts, police, gendarmerie dans la nomadisation. Je crois que nous allons réussir.

Pour finir, moi, je crois que sincèrement le problème de l'élevage au Bénin, tient d'abord, entre-temps, le député Okounlola l'a dit, tant que les couloirs ne vont pas être reconnus, matérialisés et respectés et que ces couloirs-là connaissent une sécurisation, le Code foncier, nous l'avons adopté. Les collègues l'ont dit aussi. Si ce Code foncier venait à être marié au Code pastoral, qui va assurer aux éleveurs les zones de pâturage, reconnu les couloirs de transhumance et en plus de cela, qu'on cultive le pâturage. Il faut qu'on aille à cela. On ne peut avoir son bœuf et attendre que ce que la nature donne pour le nourrir. Il faut cultiver le pâturage et l'actualisation des textes. Et je m'en arrête là. Les deux professions doivent exister sur notre territoire. Sans cela, on ne peut pas s'en sortir. On ne va pas manger le maïs sans un morceau de bœuf à côté.

M. le Président. Honorable député Kakpo Zannou !

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU. Je joins ma voix à celles de mes prédécesseurs en particulier, celles des honorables Okounlola et Chabi Sika. Je crois que notre pays ne souffre pas de manque de textes législatifs en la matière. Les textes existent, mais nous souffrons de la manière dont ces textes sont appliqués. J'ose croire que les dispositions pratiques, dites nomadisations pourront nous permettre de parvenir à bout de cet important fléau de la transhumance au Bénin si et seulement si elles se font avec doigté.

M. le Président. Honorable député Orou Sé Guéné !

M. Guéné OROU SE. Parlant de la transhumance, je peux noter qu'il y a une confusion terrible qu'on observe. Si je prends le cas des départements du Zou-Collines, je veux parler des départements du sud, en général, qu'est-ce qui se passe en réalité ? Lorsque les bouviers étrangers traversent notre pays comme ils l'ont souligné, viennent commettre des dégâts, au lieu de s'en prendre à ceux qui ont commis les dégâts, parce que ceux-là lorsqu'ils finissent de dévaster, ils font de signe à leurs bêtes en quelques minutes. Les populations autochtones ne demandent plus quels sont ceux qui sont responsables, ils viennent et

s'empenent aux bouviers autochtones. C'est ce qui se passe. Les morts dont on parle, ce sont les morts des innocents pour la plupart. Et ils s'abattent à ces bouviers qui ne sont pas responsables des dégâts commis. Et c'est ce qui se passe partout. Je voudrais donc, qu'on évite de faire d'amalgame pour permettre de régler ce problème. C'est un problème complexe, on le sait, mais il faut un effort de discernement au sein de nos populations autochtones lorsque cette situation-là arrive. On sait que les bouviers autochtones, une fois, habitués à leurs voisins, prennent plus de précautions pour éviter de saccager le champ de leurs voisins agriculteurs. Mais, ce n'est pas la même chose que les bouviers qui viennent traverser lors des transhumances. Donc, c'est un phénomène. Dans ces conditions, si vous voulez demander à un gendarme, vous-même vous ne pouvez même pas détecter celui qui a fui avec ses bêtes. Il suffit qu'ils fassent un petit signe pour que les bêtes, en un rien de temps, les suivent et ils traversent la frontière.

M. le Président. Honorable député Félicien Chabi Zacharie !

M. Félicien Chabi ZACHARIE. Je prends la parole en dernière position pratiquement, donc, beaucoup de choses ont été dites mais je m'en voudrais de ne pas confirmer un certain nombre de choses qui ont été dites ici déjà. Pour avoir participé en 2012 et 2013, à un débat entre agriculteurs et éleveurs, j'ai compris que c'est un phénomène qui a deux pans à savoir : lorsqu'on parle des éleveurs résidants et des éleveurs transhumants. Le phénomène n'est pas du tout la même chose. Le débat entre résidants et agriculteurs, ils se sont entendus qu'ils ne peuvent pas vivre les uns sans les autres à savoir, que l'éleveur a besoin des produits agricoles pour survivre et que l'agriculteur aussi a besoin des bœufs et bien certain nombre de choses pour les cérémonies. Donc, de ce point de vue, ils se sont entendus pour respecter le domaine de chacun des groupes. Mais lorsqu'il s'agit d'éleveurs transhumants, c'est là le drame. C'est là tout ce qu'on a entendu se passe. J'en ai été victime personnellement. Un beau neveu m'a quitté et une semaine après, il a été charcuté dans son champ parce qu'il a eu le temps juste de crier au secours. On a dévasté mon champ et dès que cela se passe, c'est ce que vient de dire mon collègue Orou Sé Guéné, on fait signe et puis les animaux traversent la frontière. Donc, on ne peut pas régler ce problème au niveau

national seul. Il faut agir au niveau international, trouver des textes mais créer aussi une route de la transhumance, ou des routes de transhumance avec des pâturages aménagés le long de ces routes-là. Je crois qu'il y a un collègue qui l'a dit tout à l'heure. Donc, il y a beaucoup de mesures que nous devons prendre. Mais il y a des mesures qui concernent le niveau national et des mesures concernent le niveau international. Sinon, on ne pourra pas éradiquer le phénomène parce qu'il n'y a pas de commune exempte dans cette histoire.

Je vous remercie, Monsieur le Président, mais j'encourage le Gouvernement à poursuivre ce qu'il est en train de faire.

M. le Président. C'était donc le dernier orateur. Les députés sont intervenus et il y a eu des constats, des suggestions.

Au niveau des problèmes qui ont été constatés, il faut distinguer la transhumance interne et la transhumance transfrontalière. Il a été noté des problèmes d'organisation et de volonté politique parce que la question de l'application des textes, 27 ans pour avoir une loi, 27 ans sans qu'un décret d'application ne soit pris, c'est un problème de volonté. Il y a eu différents suggestions, table ronde des acteurs ou séminaire national ou régional. Mais l'expérience a montré que, quelqu'un l'a dit qu'il avait eu un atelier régional, des conclusions de ces rencontres, qu'est ce qu'on en a fait ? Autant on n'applique pas les textes autant il y a des conclusions de nos rencontres, on ne tire véritablement pas profit de cela. L'aspect sécuritaire, les mesures à prendre aussi bien au niveau interne qu'au niveau des frontières, je crois que la plupart des députés sont revenus sur ces questions-là. Le problème d'application des textes nationaux comme des textes régionaux, le collègue Azizou a fait allusion à une décision de la CEDEAO dont l'application permettrait peut-être de régler un certain nombre de problèmes.

En dehors du Gouvernement, la nécessité d'implication de tous les autres acteurs, des élus et des citoyens parce qu'il y a une complicité parfois même au niveau des citoyens. Il y a eu des suggestions d'actualisation de texte ou d'adoption d'un Code pastoral. Mais nous savons que l'initiative des textes revient soit au Gouvernement, soit au Parlement. Un décret, ce que nous proposons comme texte, l'initiative peut venir de nous député comme cela peut venir du Gouvernement. C'est pour dire que si nous

voions vraiment l'importance et l'urgence de prendre une certaine mesure, l'initiative peut venir d'un camp ou de l'autre.

Il y a eu enfin la suggestion de créer une commission d'informations et d'enquêtes sur la question. Les députés savent le processus, la démarche à suivre pour cela et il faut une proposition de résolution si on devrait créer une commission. Je crois que ce n'est pas ici maintenant que la décision va être prise sur cette question-là. Voilà un peu les principaux éléments qui ressortent des interventions des députés. Il y a eu la question de divagation des animaux en ville. Mais cela ne dépend que de nous et c'est la question d'application des textes. Il est interdit que les animaux divaguent dans les villes, dans la nature. En principe, les animaux ne doivent pas divaguer au niveau des voies. Mais comme certains l'on dit, c'est un problème assez complexe, peut-être pas insoluble mais difficilement soluble. Mais il faut quand même trouver les solutions, les voies et moyens pour que ce phénomène où il y a mort d'hommes de manière fréquente, sauvage que cela continue. J'oubliais, il y a le problème des comportements des agents de sécurité, des agents judiciaires qui continuent de favoriser ceux-là qui vont provoquer les citoyens, qui vont détruire les champs des gens et qui du fait des moyens dont ils disposent, sont encore innocentés. Je crois qu'il y a également cette question qui a été exprimée.

Donc, le Gouvernement a pris une bonne note de tout ce qui a été noté des préoccupations des autres questions, les réponses pour les questions qui n'ont pas eu de réponses pourraient être données par écrit.

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. Monsieur le Président, je ne vous apprends rien mais vous devez normalement laisser le Gouvernement dire un mot avant de faire votre synthèse.

M. le Président. Non ! Le Gouvernement ne reprend plus la parole, mon cher ami. Donc, s'il y a des préoccupations qui nécessitent d'autres réponses, le Gouvernement est invité à apporter par écrit ses éléments de réponses et donner copie en 120 exemplaires à l'Assemblée Nationale. Il est attendu que les nombreuses suggestions qui ont été faites, il faut que le Gouvernement en tienne compte pour faire en sorte que ce phénomène ne perdure pas, prendre des dispositions pour que les comités qui sont sur le

terrain soient actifs, prendre des dispositions pour impliquer les différents acteurs, les citoyens et les élus locaux de manière à ce que le phénomène ne continue pas de s'aggraver.

Donc, c'est souhaitable que le Gouvernement puisse donner les éléments de réponses dans les plus brefs délais d'ici à mardi par écrit comme on c'est dit. Nous sommes donc au terme de cette séance. Je tiens à féliciter tous les députés, madame la présidente et tous les autres députés, madame la présidente surtout qui a permis qu'on attende le ministre et tous les députés pour l'intérêt qui est porté. Je tiens à remercier l'honorable député Kindjanhounde Zéphirin qui a été l'auteur de cette question importante qui doit amener le Gouvernement à s'investir davantage et les députés également, à jouer leur partition. Je remercie le personnel administratif qui appuie toujours les députés ainsi que la presse pour tout le travail de communication qui est faite et qui permet de relayer tout ce que nous faisons ici au Parlement. Une fois encore merci ! La prochaine réunion sera annoncée par les canaux habituels.

Merci à vous !

La séance est levée.

(Coups de maillet)

* * *

* *

*

(La séance est levée à 16 h 14 mn)

Porto-Novo, le 22 Mai 2014

Le Secrétaire de séance,

André OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Boniface YEHOUETOME.-